



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

Libin, le 14 mai 2019

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que des travaux d'entretien de voirie doivent être réalisés par la SA Nonet de Floreffe à la rue de Glaireuse à Libin durant la période du 20 mai au 15 juin 2019, Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Autorise la SA Nonet à réaliser les travaux d'entretien de voirie à la rue de Glaireuse à Libin du 20 mai au 15 juin 2019.

Article 2 : La circulation est réglementée comme suit à la rue de Glaireuse à Libin, du n°103 au n° 126:

- La circulation est interdite dans les deux sens du 20 mai au 15 juin 2019 à l'exception des riverains et les TEC.
- La circulation est totalement interdite, sans exception, les 3 et 4 juin 2019.
- La vitesse est limitée à 30 km/h.

Article 3 : La déviation et la signalisation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Directrice générale,


E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,


A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be